

PROJET RTE DE CREATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE DE 400 000 VOLTS ENTRE FOS-SUR-MER ET JONQUIERES-SAINT-VINCENT.

Contribution de la
Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille Provence

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence qui représente les 146 000 entreprises du territoire métropolitain soutient le projet de création de la ligne à très haute tension Fos sur Mer/Jonquières porté par RTE, ce projet étant indispensable pour réussir la décarbonation de notre économie ainsi que pour gagner en souveraineté industrielle et énergétique.

- **La décarbonation de l'économie indispensable face à l'urgence climatique**

L'urgence climatique nécessite de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, c'est à dire de décarboner notre économie et nos usages domestiques. Nous devons, pour cela, avoir un recours bien moindre aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), voire à terme les supprimer et augmenter le recours aux énergies bas carbone comme l'électricité.

La France, consciente de cette urgence climatique, s'est fixée des objectifs ambitieux en termes de décarbonation, à savoir atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire de 35 % les émissions de gaz à effets de serre de l'industrie à horizon 2030 (par rapport à 2015).

L'atteinte de ces objectifs nécessite la décarbonation de l'ensemble de notre économie (bâti d'habitation et bâti tertiaire, industrie, agriculture, équipements publics, transport terrestre, maritime et aérien) et l'électrification massive de nos usages.

Par exemple, nous devons développer les véhicules électriques, en lieu et place des véhicules thermiques, utiliser les pompes à chaleur, en lieu et place des chaudières au gaz fossile ou au fuel, pour les habitations individuelles et collectives, les piscines, les gymnases, les hôpitaux, ...

- **Augmenter et sécuriser l'approvisionnement en électricité pour permettre la décarbonation des usages.**

Aujourd'hui, l'électricité représente 25 % de la consommation totale d'énergie. La décarbonation nécessiterait de porter la part de l'électricité dans le mix énergétique à 55 %.

Au niveau de la région Provence Alpes Côte d'Azur, le volume cumulé des nouveaux besoins électriques est estimée à 5 à 6 Giga Watts à horizon 2028, soit un doublement de la consommation régionale actuelle (en termes de puissance appelée).

Or, 60 % de la consommation régionale est, à ce jour, produite hors de la région, principalement dans la vallée du Rhône.

Il nous faut augmenter l'approvisionnement et le sécuriser en actionnant plusieurs leviers :

- L'entretien du réseau électrique existant avec des conducteurs plus performants,
- L'élévation des capacités de certains tronçons électriques,
- La création de nouvelles lignes dont la ligne aérienne à très haute tension Fos-sur-Mer/Jonquières.

Cette dernière ligne est essentielle à la région et constitue un segment d'un équipement structurant pour la France dans son axe Nord/Sud mais aussi au niveau européen. Il faut avoir à l'esprit que les grands équipements électriques ont été construits en deux périodes principales (l'après-guerre avec la reconstruction et l'électrification du pays et les années 80 avec le déploiement du programme électronucléaire civil) et qu'il est temps de passer à une troisième période pour étendre les capacités et garantir la continuité de l'alimentation dans les années à venir.

- **La décarbonation : Une opportunité pour l'industrie et les entreprises en général**

La zone industrialo-portuaire de Fos est l'une des plus importantes d'Europe. Elle concentre, de grands sites sidérurgiques et pétrochimiques. Elle est, de ce fait, la deuxième zone la plus émettrice de CO₂ en France. Il faut néanmoins rappeler que d'importants efforts sont déjà faits par les industriels comme en témoignent les résultats mis en avant par le dispositif Réponses depuis sa création, il y a 5 ans.

La pérennité de ce site et sa compétitivité sur le plan international est nécessaire à la souveraineté industrielle de la France. Cela impose aux industriels existants de poursuivre et développer les démarches de décarbonation de leurs activités pour répondre aux objectifs nationaux. Ces démarches impliquent un approvisionnement croissant en énergies bas carbone.

Par ailleurs, la décarbonation va susciter également l'implantation de nouvelles entreprises sur le site de Fos et plus largement sur l'axe Fos/Berre/Gardanne/Meyreuil. 113 projets industriels sont actuellement à l'étude, tels que Gravithy, Hyvence, H2V, Carbon... et permettront d'augmenter la ressource en énergies décarbonées : solaire, hydrogène vert, éolien.

Nous devons absolument anticiper et garantir leur approvisionnement électrique car la concrétisation de ces projets en dépend. Ils représentent une véritable opportunité pour notre territoire pour les 30 à 50 prochaines années avec 11 à 15 milliards d'euros d'investissement, 14 000 emplois supplémentaires et 30 000 nouveaux habitants.

Sans approvisionnement électrique performant, ces projets s'installeront dans un autre territoire.

Avec la décarbonation des industries existantes et l'implantation de ces nouveaux projets, nous allons, ainsi, réinventer notre écosystème industriel en le rendant plus innovant, plus résilient et plus vertueux et contribuer ainsi non seulement à la souveraineté industrielle de la France, mais aussi au maintien de notre qualité de vie.

Nous jouons en ce moment l'avenir économique de notre territoire, de notre industrie et de notre port.

- **La décarbonation : Une opportunité pour les habitants**

Les habitants de l'ensemble de la métropole Aix-Marseille-Provence et plus largement de toute la région gagneront ainsi en qualité de vie avec notamment un air beaucoup moins pollué, en raison de la décarbonation de l'industrie locale mais aussi de l'implantation de nouveaux sites industriels qui permettront de décarboner les usages des habitants.

En effet, cette ligne 400 000 volts va permettre d'abattre de 40% les émissions carbone actuelles. En d'autres termes, en augmentant notre approvisionnement électrique, il y aura moins d'émissions de CO₂, l'effet de serre sera mieux contenu et par conséquent, nous œuvrons à préserver la qualité de vie et de séjour sur notre territoire.

Par ailleurs, les habitants auront accès à de nouveaux emplois industriels, plus nombreux, plus qualifiés et mieux rémunérés.

Un emploi industriel crée 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits, ce qui engendrera un cercle vertueux pour l'économie d'Aix-Marseille-Provence.

Cette ligne de 400 000 volts bénéficiera également aux habitants en leur garantissant et sécurisant l'accès à l'énergie, et améliorera notre souveraineté énergétique. La France sera davantage maître du prix de l'énergie. Nous éviterons ainsi des situations critiques d'approvisionnement et flambée du coût de l'énergie, comme celles que nous connaissons depuis 2 ans avec la guerre en Ukraine.

- **La décarbonation : Une opportunité pour le territoire**

Cette décarbonation de notre économie va permettre de faire d'Aix-Marseille-Provence, un territoire exemplaire, compétitif et durable, où il fait bon vivre.

De ce fait, l'ancrage territorial des activités s'en trouvera favorisé. De nouvelles entreprises s'y installeront. De nouveaux habitants choisiront de s'y implanter compte tenu des possibilités d'emploi et de la qualité de vie. La recherche de compétences sera facilitée.

Ainsi, la position géostratégique d'Aix-Marseille-Provence dans l'industrie française et européenne sera renforcée.

Compte tenu des opportunités que représente ce projet pour les entreprises, les habitants et le territoire, la CCIAMP soutient la création d'une ligne aérienne à très haute tension entre Jonquières et Fos-sur-Mer dans la mesure où les différents acteurs compétents (RTE, collectivités territoriales, Etat)

- Accompagnent l'installation de ces nouvelles activités industrielles, qui attireront de nouveaux salariés et de nouveaux habitants, par une politique volontariste en matière de logements, mobilité, services publics (santé, culture, éducation...),
- Préservent au mieux les populations et leur environnement en choisissant le fuseau à moindre impact et en optimisant son insertion paysagère pour garantir le meilleur équilibre entre besoins économiques et sociétaux et préservation de l'environnement,
- Mettent en place des compensations environnementales (ex : reboisement, réaménagement de sites dégradés...).
